RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02943
Numéro SIREN : 753 600 790
Nom ou dénomination : ABISAN

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 16497

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/16497

Déposant :

Nom/dénomination : ABISAN

Forme juridique :

N° SIREN : 753 600 790

N° gestion : 2012 B 02943

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : Société ABISAN — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 121 AVENUE HENRI BARBUSSE 95400 ARNOUVILLE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 75360079000012 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC 298	(298)	(156)
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	15 000	AI	15 000	15 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK 284	(284)	(284)
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 790	AU 11 506	12 284	642
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	14 500	BI	14 500	14 500
	TOTAL (II)	BJ	53 290	BK 12 088	41 202	29 702
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	66 704	BY	66 704	78 698
	Autres créances (3)	BZ	27 530	CA	27 530	23 345
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	2 644	CE	2 644	2 644
	Disponibilités	CF	2	CG	2	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	96 879	CK	96 879	104 687
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	150 169	1A 12 088	138 081	134 389

Renvois :	(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP 14 500	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances	

* Pour les sociétés ayant notamment cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 001205 en Euros

PRO-EXPERTISE

GRATUIT Information

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABISAN — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	50 231	31 863
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 371	18 369
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	66 602	61 231
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 694	1 510
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 490	24 041
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 886	3 129
	Dettes fiscales et sociales	DY	42 409	44 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	71 479	73 157
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	138 081	134 389

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	71 479	73 157
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 694	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QFABRATS Sage Publiqua

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : Société ABISAN — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	217 840	FH		FI	217 840	248 730
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	217 840	FK		FL	217 840	248 730
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 380	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	221 221	248 731
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		741
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		274
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	87 011	74 392
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 704	2 564
	Salaires et traitements*					FY	108 674	114 464
	Charges sociales (10)					FZ	27 748	33 837
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	3 130	3 989
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	43	101
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	229 311	230 362
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 089)	18 369
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42	40
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	42	40
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	42	40
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 047)	18 410

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 001205 en Euros.

PRO-EXPERTISE

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société ABISAN — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	9 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 479	2 648
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 479	2 648
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 521	(2 648)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(5 896)	(2 607)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	230 264	248 772
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	224 893	230 403
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 371	18 369

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	11 593	8 261
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
amendes	1 479	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABISAN
121 AVENUE HENRI BARBUSSE
95400 ARNOUVILLE
Siret : **75360079000012**

ANNEXE AU BILAN
(exercice clos le 31/12/2017)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

ABISAN
121 AVENUE HENRI BARBUSSE
95400 ARNOUVILLE
Siret : **75360079000012**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 01 JUIN 2018

L'an deux mille DIX HUIT,
Le premier,
À dix heures.
Les actionnaires de la société ABISAN au capital de 10000 E Euros divisés en 100 actions, dont le siège social est à 95400 ARNOUVILLE au 121 AVENUE HENRI BARBUSSE , se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par le Président.

Sont présents :	Nombre d'actions
Monsieur Ozgur SELVAN	100

Totalisant 100 actions, soit la totalité des actionnaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au gérant.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :
- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

ABISAN
121 AVENUE HENRI BARBUSSE
95400 ARNOUVILLE
Siret : **75360079000012**

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée générale ordinaire annuelle
Du 01 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2017, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

REPORT A NOUVEAU : « 5 370,59 Euros »

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Le président

Copie certifiée conforme
JR / 07/11/2019 14:15:08
N° de dépôt - 2019/16497 / 753600790

Pour copie certifiée conforme délivrée le 07/11/2019